

TABLEAU 5  
CHANGEMENTS DANS LA COMPOSITION DU CRÉDIT DANS LES VENTES AU DÉTAIL EN VIGUEUR  
À LA FIN DE L'ANNÉE—1953 ET 1963

Concédants de crédit	1953		1963		Augmentation en 10 ans	
	En millions de dollars	Pourcentage de la distribution	En millions de dollars	Pourcentage de la distribution	En millions de dollars	Pourcentage d'augmentation
Magasins à rayons.....	107	14.6	456	22.6	289	173.1
Comptes de crédit (y compris les cartes de crédit des compagnies d'huile.....)	274	24.0	413	20.5	139	50.7
Crédit par versements.....	183	16.1	272	13.5	89	48.6
Au détail.....	624	54.7	1,141	56.6	517	82.9
Compagnies de finance par versement.....	516	45.3	873	43.3	357	69.2
Tous concédants de crédit.....	1,140	100.0	2,014	99.9	874	76.7

SOURCE: Mémoire de la Banque du Canada, compte rendu, p. 112.

C'est là sans doute, un facteur significatif dans l'augmentation de leurs ventes. Les données comparatives des magasins à rayon et des autres groupes de commerçants au détail où les ventes à crédit sont les plus courantes—les commerçants de meubles, d'accessoires et de radio—sont indiquées au Tableau 5.

TABLEAU 6  
VENTE AU DÉTAIL DE MAGASINS À RAYON ET DE DÉTAILLANTS DE MOBILIERS, D'ACCESSOIRES  
ET RADIOS AU CANADA, EN 1954 ET 1963

	1954	1963	Accroissement sur une période de 9 ans	
	En millions de dollars	En millions de dollars	En millions de dollars	Pourcentage
Magasins à rayons.....	1,062	1,649	587	55.3
Détaillants de mobiliers, accessoires et radios..	486	581	95	19.5

PROVENANCE: Exposé supplémentaire du Conseil des marchands détaillants du Canada. Pages 706-707 du compte rendu.

La plus grande augmentation absolue dans le montant de crédit en vigueur au cours des dix années se terminant en 1963—après les banques à charte—est celle des compagnies de prêts au consommateur. Bien que ces compagnies continuent de transiger en prêts au comptant, dans l'ensemble, on a indiqué qu'elles s'engagent graduellement dans le domaine des achats à crédit. Le tableau 7 semble confirmer cette théorie et c'est là une éventualité dont le Comité doit tenir compte.